

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15287**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Exploitant en restauration

Nouvel intitulé : Exploitant en restauration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
OPCA Fafih - service certification	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3292 - Hôtels, cafés, restaurants (HCR)

Code(s) NSF :

334t Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'exploitant en restauration exerce dans toute entreprise assurant une prestation de restauration (cafés, brasseries, restaurants...)

L'exploitant en restauration est responsable de son établissement et prend toute décision pour la bonne marche de son entreprise.

Il gère et administre l'établissement dont il a la responsabilité, anime et forme les équipes. Ses principales activités sont les suivantes :

Gestion de l'exploitation

Encadrement et gestion du personnel

Commercialisation des prestations de l'établissement

Contrôle de la production et de la conformité aux normes

Analyse des risques et prise de décisions liées à l'exploitation.

Les capacités attestées par le CQP Exploitant en restauration sont Techniques,

- gérer les achats, les stocks, les factures clients et fournisseurs

- réaliser et contrôler les inventaires

- traiter les bons de livraison et les factures fournisseurs

- contrôler les coûts, les ratios, les écarts

- gérer le budget de fonctionnement

- effectuer les rapprochements bancaires

- analyser le compte d'exploitation et le bilan

- préparer les documents pour le comptable

- gérer les effectifs suivant l'activité

- recruter le personnel, l'accueillir et le former

- animer et gérer son équipe

- établir les contrats de travail, préparer la paie

- contrôler la production et la distribution

- respecter les normes d'hygiène et de sécurité

- analyser les tableaux et les ratios financiers

Commerciales :

- identifier la clientèle et l'environnement local

- mettre en place les supports commerciaux internes

- développer une politique commerciale et marketing

- promouvoir son établissement

Transversales:

- analyser les risques de dysfonctionnement de l'entreprise et les traiter

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité s'exerce dans toute entreprise assurant une prestation de restauration : - Restauration de type traditionnel

- hôtel avec restaurant

- brasserie - café/brasserie

- restauration à thème

Exploitant en restauration, restaurateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le CQP est composé de 4 modules déclinés en compétences :

- gestion de l'exploitation

- Encadrement et gestion du personnel

- Commercialisation des prestations de l'établissement
- Contrôle de la production et de la conformité aux normes et règlements

Ce CQP est accessible uniquement par la voie d'accès VAE.

Parcours VAE :

- Le candidat a la possibilité d'être accompagné par des formateurs labellisés par la CPNE/IH (www.adejih.org)

Le CQP peut être délivré en totalité ou par module

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		L'Article 34 de la loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie, permet à tout apprenti dont la formation n'aura pas été sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, qui en fait la demande, de bénéficier de la prise en compte de ses acquis en vue de l'obtention d'un CQP. Les partenaires sociaux de la CPNE-ih ont signé un accord national collectif professionnel relatif à la mise en œuvre de l'article 34 de la loi n°2009-1437 qui prévoit les conditions d'accès à cette mesure. Un jury de Professionnels de la Branche d'activité mandatés par une organisation professionnelle ou un syndicat de salarié est mis en place. Minimum 4 personnes (jury paritaire)
Après un parcours de formation continue	X		Professionnels de la Branche d'activité mandatés par une organisation professionnelle ou un syndicat de salarié. Minimum 4 personnes (jury paritaire)
En contrat de professionnalisation	X		Professionnels de la Branche d'activité mandatés par une organisation professionnelle ou un syndicat de salarié. Minimum 4 personnes (jury paritaire)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Professionnels de la Branche d'activité mandatés par une organisation professionnelle ou un syndicat de salarié. Minimum 4 personnes (jury paritaire)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 6 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé CQP Exploitant en restauration, avec effet au 6 juillet 2008, jusqu'au 6 juillet 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Exploitant en restauration avec effet au 6 juillet 2011, jusqu'au 22 août 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

info@adefih.org

<http://www.adefih.org>

Lieu(x) de certification :

CPNE/IH - ADEFIH - 22 rue d'Anjou - 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ce CQP-ih étant principalement préparé en VAE, 55 établissements de formation accrédités par la CPNE-ih peuvent le proposer dans ce cadre.

Un réseau de 80 accompagnateurs VAE/CQP-ih labellisés par la CPNE-ih sur tout le territoire.

Le référencement des organismes de formation et des accompagnateurs VAE/CQP-ih sont accessibles sur le site de l'Adefih www.adefih.org

Historique de la certification :

Certification précédente : Exploitant en restauration

Certification suivante : Exploitant en restauration